

**Province de Québec
M.R.C. Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas**

AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée qu'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2019 à 19h30 au centre communautaire, sis au 1025, rue Hébert à Saint-Wenceslas.

Cette modification est suite à l'adoption du projet de loi 157 par l'Assemblée nationale du Québec légalisant la consommation du cannabis depuis le 17 octobre 2018.

Fait et donné à Saint-Wenceslas, ce 28^e jour de janvier 2019.

Carole Hélie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 13h00 et 14h00, le 28^e jour de janvier deux mille dix-neuf ainsi qu'une publication sur le site web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de janvier 2019.

.....
Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière